

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.

Absents : M. MARC, Mme VITRICE, Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme DASSENOY

Critère de diffusion : Affichage + site Internet

Affiché le 20/12/21 jusqu'au 20/01/22

Date de la convocation : 06/12/21

Transmission en sous-préfecture : 20/12/21

1- Signature d'un marché pour la construction de l'espace La Fontaine :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24/09/21 dans la Dépêche du Midi afin d'attribuer le marché de travaux pour la construction de l'Espace la fontaine. Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 01: gros œuvre, fondations, aménagements extérieurs : société SLB – 31270 Villeneuve Tolosane, pour un montant de 260 416,46 € H.T.

Lot 02 : Bâtiment : société Module M - 31140 Aucamville, pour un montant de 803 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché de travaux pour la construction de l'Espace la fontaine avec les entreprises listées ci-dessus, pour un montant total de 1 063 416,46 € H.T., et tout document relatif à ce dossier.

2- Demande de subventions pour la création d'un terrain de sports synthétique :

M. le Maire présente le projet de réalisation d'un terrain de sports synthétique sur la plaine de sports Christian Jumel. Ce nouvel espace permettra de satisfaire le besoin d'équipement supplémentaire au vu de la hausse du nombre d'adhérents dans les associations sportives, offrira un espace accessible toute l'année, y compris par temps pluvieux, aux écoles de football et rugby, permettra ainsi de libérer le gymnase pour d'autres associations en attente de créneaux.

Il présente l'estimatif global des travaux qui s'élève à 803 732,00 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions de l'Etat, de la Région, du Département, du FAFA, de l'ANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

-D'adopter ce projet,

-De solliciter tous les partenaires financiers afin d'obtenir les subventions aux taux les plus élevés possibles,

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

3- Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2022 :

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'amende de police pour 2022 concernant la mise en sécurité de la route de Laugranet RD 65 et de la route de Léguevin RD 637 par la réalisation d'une chaussée à voie centrale banalisée.

Il propose en conséquence de solliciter l'inscription de ce projet d'amende de police, dont le coût est estimé à 25 000,00 € H.T., au programme 2022 du Département afin d'obtenir une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'inscription de ces travaux au titre des Amendes de Police du Programme Départemental 2022.

4- Demande de subvention régionale pour l'aménagement du parc de la Cazalère :

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du parc public de la Cazalère. Ce projet permettra de rendre le parc plus attractif et d'offrir aux fontenillois (es) un lieu de détente et de convivialité.

L'estimatif prévisionnel affecté aux travaux est de 52 507,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une aide de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur ce projet au titre du dispositif Bourg Centre – aménagement d'espaces publics.

5- Versement de subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

-150 € à l'association Jeunesse au Plein Air 31.

-540,25 € à l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (L.E.C.G.S.).

6- Instauration d'une commission extra-municipale Associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de constituer une commission extra-municipale « Vie associative » composée de 10 membres, à savoir 6 élus et 4 personnes désignées parmi les membres des bureaux des associations de la commune,

- après appel à candidatures, procède à l'élection des membres élus qui sont les suivants :

-Guillaume SUC,

-Séverine DASSENOY,

-Aurélie GARCIA,

-Fabrice MEYER,

-Lucien DOLAGBENU,

-Pascal Chong KEE.

7- Signature d'une promesse de bail emphytéotique :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby sur la plaine des sports Christian Jumel.

8- Intégration dans le domaine communal des espaces communs du lotissement les Marronniers :

Le Conseil Municipal, après vérification et validation des installations et des conditions de reprise, autorise M. le Maire ou son Adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acquérir les parcelles cadastrées d'une superficie totale de 3 100m² constituant les voies et parties communes du lotissement les Marronniers, avec une longueur de voirie de 275 mètres, moyennant le prix d'un euro symbolique.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 20 décembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 20 décembre 2021

M. le Maire,

Christophe TOUNTEVICH

